



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT

68160 Sainte-Croix-aux-Mines

PROCES-VERBAL

de la réunion du Conseil Communautaire

du Jeudi 19 décembre à 19H

à la Communauté de Communes du Val d'Argent

Étaient présents sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BURRUS, Président de la CCVA :

Les Conseillers de Lièpvre

Monsieur Denis PETTT

Madame Mélinda MAURER

Le Conseiller de Rombach-Le-Franc

Monsieur Jean-Luc FRECHARD

Le Conseiller de Sainte-Croix-aux-Mines

Madame Régine ORSATI

Monsieur Rémy VOINSON

Les Conseillers de Sainte-Marie-aux-Mines

Madame Noëllie HESTIN

Madame Gaëlle SKOCIBUSIC

Monsieur Gérard FREITAG

Madame Nathalie ROUSSEL

Assistait également Madame Célia LEVY, Directrice Générale des Services

Absents excusés :

- Madame Maud PETTTDEMANGE qui a donné procuration à Monsieur Denis PETTT
- Monsieur Louis BERGER qui a donné procuration à Madame Gaëlle SKOCIBUSIC
- Monsieur Eric FREYBURGER qui a donné procuration à Monsieur Jean-Luc FRECHARD
- Monsieur Thomas GOETTELTMANN

Soit 10 membres présents, 3 procurations et 13 votants

ORDRE DU JOUR

509/2024	Désignation d'un secrétaire de séance	2
510/2024	Création de la Maison de Santé du Val d'Argent sur Sainte-Marie-aux-Mines	3
511/2024	Programme « Mieux manger pour tous » : convention de financement.....	4
512/2024	Etude signalétique sur le Val d'Argent	6
513/2024	SPL EVA – DSP « Carrefour Européen du Patchwork (CEP) » et « Modes et Tissus » - Révision des conditions financières d'exécution.....	7
Divers		

Monsieur le Président Jean-Marc BURRUS ouvre la séance en saluant l'ensemble des personnes présentes. Il souhaite la bienvenue à tous et particulièrement à Madame Anne MULLER (DNA) pour la presse.

Monsieur Jean-Marc BURRUS précise que :

- Madame Maud PETITDEMANGE a donné procuration à Monsieur Denis PETIT
- Monsieur Louis BERGER a donné procuration à Madame Gaëlle SKOCIBUSIC
- Monsieur Eric FREYBURGER a donné procuration à Monsieur Jean-Luc FRECHARD
- Monsieur Thomas GOETTELTMANN est excusé.

Administration Générale

509/2024 Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président expose :

« L'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales indique :

« Au début de chacune de ses séances le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en-dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations. »

L'article L 5211-1 du CGCT précise que ces dispositions sont applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des EPCI.

Le Conseil Communautaire

DESIGNE Régine ORSATI pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

510/2024 Création de la Maison de Santé du Val d'Argent sur Sainte-Marie-aux-Mines

Monsieur Jean-Marc BURRUS rappelle que la CCVA s'appuie sur la SERS, mandataire, sur les dossiers de travaux. Dans ce cadre, la SERS a missionné WPI Conseils pour affiner les travaux à réaliser pour le projet de « Maison de Santé ».

Monsieur Jean-Marc BURRUS informe que le label a été obtenu pour le projet en novembre 2022, il est important de réaliser ce projet au plus vite ; d'où la réunion du Conseil ce soir qui permet de valider cette opération et de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre. Il précise que la délibération permettra aussi de solliciter des subventions, notamment auprès de la CeA, la région et l'Etat via la DETR.

M. le Président Jean-Marc BURRUS expose :

La CCVA a mené une réflexion sur la situation des professionnels de santé de son territoire. Des échanges ont été menés entre la collectivité et les professionnels de santé pendant plusieurs mois. Le choix de la localisation de l'équipement s'est porté sur le 2^e et 3^e étage du bâtiment « CIAP » situé rue Kroeber-Imlin à Sainte-Marie-aux-Mines.

Cette Maison de Santé permettra de disposer de locaux adaptés aux besoins des professionnels de santé et également de regrouper plusieurs types de soins (des médecins généralistes, des infirmiers, un ostéopathe, ...) en un même lieu facilitant ainsi l'accès aux soins des habitants de la vallée.

Pour l'accompagner dans sa démarche, le bureau d'études WPI CONSEIL a été désigné par la CCVA via le mandataire, la SERS, pour réaliser une étude de faisabilité et établir un programme technique détaillé recensant l'ensemble des besoins futurs du pôle santé.

A l'issue de l'étude de faisabilité, le projet retenu par la CCVA consiste à :

- ✓ rénover le bâtiment pour répondre aux normes actuelles notamment en termes d'accessibilité et de fonctionnalité pour l'activité médicale ;
- ✓ réaliser un aménagement intérieur de qualité, fonctionnel et convivial ;
- ✓ réaliser un nettoyage / curage de la sous-station située dans la maison du gardien.

Ainsi, 450 m² de surface de plancher (SDP) sur 2 étages seront rénovés pour un montant de travaux estimé de 600.000 € HT (valeur décembre 2024) hors mobilier et déménagement, soit un montant total de projet estimé à 1 100 000 €. Le bâtiment devrait être opérationnel pour fin 2025.

Plan de financement prévisionnel

Coût estimatif	Etat	Collectivité européenne d'Alsace	Région Grand Est	Reste à charge CCVA
1 100 000 €	308 000€	275 000 €	300 000€	217 000 €
100%	28%	25%	27%	20%

Le Conseil Communautaire, après délibération,

Vu les études réalisées par WPI CONSEIL telles que jointes en annexe de la présente délibération,

- **APPROUVE** le principe de transformation du 2^e et 3^e étage du bâtiment du CIAP en Maison de Santé
- **APPROUVE** le programme de l'opération,
- **DECIDE** de lancer la procédure de sélection d'un maître d'œuvre dans les conditions définies par la Règlementation applicable à la Commande Publique,
- **INSCRIT** au budget 2025 les crédits pour l'opération, soit un montant prévisionnel de 1.100.000€TTC (valeur décembre 2024) pour la réalisation de cette opération, comprenant le montant de l'ensemble des travaux et des études (honoraires et frais divers) nécessaires à l'opération,
- **CHARGE** le Président de solliciter des subventions auprès des organismes concernés, notamment auprès de la CeA, de l'Etat et le Région Grand Est (cf. plan de financement ci-dessus)
- **CHARGE** le Président de solliciter les subventions auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR/DSIL
- **AUTORISE** le Président ou son mandataire à engager les procédures de consultations visant à confier une mission de maîtrise d'œuvre,
- **AUTORISE** le Président ou son mandataire à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement de l'opération et à signer les actes et contrats y afférent.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Action sociale

511/2024 Programme « Mieux manger pour tous » : convention de financement

Madame Nathalie ROUSSEL expose :

La politique de lutte contre la précarité alimentaire a pour objectif de favoriser un accès digne et durable à une alimentation favorable à la santé aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Dans ce cadre, la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) Grand Est pilote un programme « Mieux manger pour tous » (MMPT).

Le volet local du programme MMPT a pour objectifs de favoriser :

- le développement de coopérations entre acteurs et d'alliances locales de solidarité alimentaire « producteurs-associations-collectivité » permettant aux plus modestes l'accès à une alimentation saine et durable ;
- la participation à des Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) portant des actions concourant à l'accès de tous à une alimentation saine et durable et mobilisant notamment la lutte contre le gaspillage alimentaire ;

- le soutien aux expérimentations transformant l'organisation « classique » de la lutte contre la précarité alimentaire incluant les paniers solidaires, les transferts monétaires comme par exemple les chèques « alimentation durable » ;
- l'amélioration de la couverture des zones blanches ou insuffisamment couvertes de l'aide alimentaire, ainsi que l'amélioration de la couverture des non-recours de l'aide alimentaire en favorisant des démarches d'aller vers.

Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Val d'Argent a déposé un projet qui a été sélectionné. Ce projet vise à :

- soutenir des acteurs qui agissent déjà auprès des populations en situation de précarité alimentaire pour renforcer et améliorer leurs impacts
- développer des synergies entre les acteurs présents sur le territoire
- donner accès à une alimentation saine et locale
- mettre en œuvre des solutions pérennes coconstruites avec les bénéficiaires pour un changement effectif de leurs situations sur le long terme.

Le projet sera réalisé sur une période de trois ans. La première année sera consacrée au renforcement de la coopération entre les acteurs et des actions déjà menées, mais aussi la mobilisation des bénéficiaires. La deuxième année permettra de faire émerger de nouvelles solutions par la co-construction avec les acteurs et bénéficiaires et de renforcer les coopérations locales et de les initier. Enfin, la troisième sera dédiée au confortement des solutions et à leur pérennisation.

Le projet est mené avec tous les acteurs intervenant sur le territoire : les Restos du Cœur, le CSCVA, la CeA... La coordination du projet est assurée par la CCVA via ses agents qui consacreront à minima 0,4 ETP au projet.

Le budget prévisionnel du projet sur 3 ans :

	Actions	Budget prévisionnel	Subvention Etat
2024	Mobilisation des équipes	64 500 €	49 000 €
2025	Animation ateliers, achats de fournitures	64 000 €	50 000 €
2026	Animation ateliers, achats de fournitures	66 100 €	50 000 €

Ces montants prévisionnels incluent des dépenses de fonctionnement (rémunérations des animateurs, salariés sur la thématique) et des dépenses d'investissement (achat de matériel).

Monsieur Jean-Marc BURRUS félicite Nathalie ROUSSEL ainsi qu'Isabelle DAMMANE et Julie BOUR pour ce dossier, c'est un bel exemple de réalisation du tandem élu/agent.

Le Conseil Communautaire, après délibération,

- **APPROUVE** le projet de la Communauté de Communes du Val d'Argent dans le cadre du programme « Mieux manger pour tous »
- **APPROUVE** la convention jointe en annexe et valide la signature du Président

- **INSCRIT** au budget les crédits nécessaires pour la réalisation de ces actions (*dépenses déjà inscrites au BP 2024*),
- **AUTORISE** le Président à engager l'ensemble des démarches et procédures liées à cette convention et ce programme, et à signer tous les actes et contrats y afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité (13 voix pour)

Développement local

512/2024 Etude signalétique sur le Val d'Argent

Madame Noëllie HESTIN présente :

La Communauté de Communes du Val d'Argent (CCVA) souhaite mettre en place une signalétique d'information locale (SIL) homogène et réglementaire à l'échelle de son territoire. L'objectif est de participer au développement économique ainsi qu'à valoriser les sites touristiques, activités économiques et services publics de la vallée, à la fois pour ses habitants et pour les personnes de passages. Cette signalétique intégrera les recommandations de la charte interdépartementale de signalisation d'information locale et du Parc Naturel Régional (PNR) ainsi que les conseils du guide pratique d'implantation de panneaux SIL dans les départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin de décembre 2019.

La prestation se composera de 3 phases : bilan de l'existant, réalisation d'un schéma directeur qui précisera les types d'indications sélectionnés et réalisation d'un plan de jalonnement.

Le montant de cette prestation est évalué à 19 000 € HT. Cette démarche s'inscrit dans le programme PVD (Actions 1.1.8) et la Communauté de Communes sollicite une aide financière pour la réalisation de cette prestation. Les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2024.

Plan de financement prévisionnel :

- Région Grand Est : 20%
- CeA : 50%
- Autofinancement : 30%

Monsieur Denis PETIT trouve qu'il s'agit d'un projet supplémentaire alors que les autres projets n'avancent pas.

Madame Noëllie HESTIN précise qu'il s'agit d'une demande de beaucoup d'acteurs du monde économique. Madame Gaëlle SKOCIBUSIC, présidente de l'OTVA, complète : c'est une attente de tous les acteurs du tourisme.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD complète : les panneaux « RIS » en entrée de vallée doivent être renouvelés. Il faut envisager que la médiathèque/Villa Burrus soit indiquée sur la signalétique routière. Par ailleurs, il précise que tous les acteurs économiques ne pourront être signalés.

Madame Mélinda MAURER pense que la signalétique peut booster la dynamique de la vallée.

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de lancer une étude pour mettre en place une signalétique locale sur le territoire (crédit voté du budget 2024)

AUTORISE le Président à solliciter l'ensemble des partenaires pour des subventions pour ce dossier (Collectivité européenne d'Alsace, Région Grand Est...)

AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents.

Délibération adoptée 11 voix POUR, 1 voix CONTRE (Denis PETIT), 1 abstention (Jean-Luc FRECHARD)

Finances

513/2024 SPL EVA – DSP « Carrefour Européen du Patchwork (CEP) » et « Modes et Tissus » - Révision des conditions financières d'exécution

Gaëlle SKOCIBUSIC ne prend pas part au vote.

Monsieur Denis PETIT expose :

L'article 25 de la DSP (Délégation de Service Public) citée ci-dessus prévoit qu'il pourra être procédé à un réexamen des conditions financières en cas de :

- Révision du périmètre de l'exploitation ;
- Modification substantielle des ouvrages ;
- Modification substantielle des conditions d'exploitation liée à l'évolution de la réglementation (imprévision)
- Modification des charges mises à la charge du Délégué au titre des contraintes de service public

Monsieur le Directeur Général de la SPL EVA sollicite un maintien par rapport à 2023 de la compensation financière versée par la CCVA à la SPL EVA au montant de **35.000 €** pour l'année 2024. Ce montant est prévu au budget primitif 2024.

Après avoir délibéré, le Conseil de Communauté,

DECIDE de fixer pour 2024 la compensation financière versée à la SPL EVA (citée à l'article 27 de la DSP « CEP – Modes et Tissus ») à un montant de **35.000€** prévu au budget 2023

AUTORISE M. le Président à signer l'avenant correspondant.

Délibération adoptée à l'unanimité (12 voix pour, Gaëlle SKOCIBUSIC ne prenant pas part au vote)

POINTS DIVERS

1. WC Porte d'Alsace

Madame Régine ORSATI demande pourquoi les WC installés Porte d'Alsace sont fermés. Ils sont fermés le temps de mettre en place leur nettoyage.

2. Transport ELSA

Madame Régine ORSATI demande où il est possible d'acheter des billets pour le transport ELSA : pour le moment tous les sites ne sont pas identifiés.

Monsieur Denis PETTI indique que le carrefour de Lièpvre sera un point de vente.

Monsieur Jean-Luc FRECHARD indique que le service du transport à la demande TAD sera utile : pour rappel il circule de 7h à 19h.

La séance est levée à 20h30.

La secrétaire de séance,

Le Président,

Régine ORSATI

Jean-Marc BURRUS